REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie REGION DU LITTORAL DEPARTEMENT DU MOUNGO

COMMUNE DE BONALEA

B.P: 94 Nkapa; Tél. 652 02 68 57



REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland LITTORAL REGION MOUNGO DIVISION

BONALEA COUNCIL

P.O.Box: 94 Nkapa ; Tel. 652 02 68 57

DECISION MUNICIPALE N° / 9 /DM/CB/M/2019

CONSTATANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE LA COMMUNE DE BONALEA

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BONALEA

la loi $N^{\circ}2004/17$ du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation ; Vu Vu

la loi $N^{\circ}2004/18$ du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ; Vu

le décret N° 95/082 du 24 avril 1995 portant création de la Commune de Bonaléa ; VII

l'arrêté N° 00000187/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire à l'issue du scrutin Vu Vu

municipal du 30 septembre 2013 dans la commune de Bonaléa, département du Moungo, région du Littoral; l'arrêté N° 00000008/A/MINATD/DCTD du 07 avril 2016 constatant l'élection du Maire et des adjoints au Maire de la commune de Vii

Donaica, departement du Moungo, region du Entorai ; L'arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des

Communautes Orbanies, des Communes et des Communes d'Arondissement la décision N°0157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 portant nomination des Présidents de Commissions Internes de Passation des Marchés Vu VII

Considérant la note de service N°019/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes dans la Région du Littoral;

Considérant la note de service N°015/NS/C.16/SP du 09 avril 2019 portant désignation des représentants de la tutelle au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des communes du Département du Moungo;

Considérant la note de service N°003/MINFI/SG/DGB/CFRLT-II portant désignation des représentants du Ministère des Finances au sein des

Considérant la note de service N°04/NS/CB/M du 22 avril 2019 portant désignation du représentant du Maire et du Secrétaire au sein de la Commissions Internes de Passation des Marchés; Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bonaléa;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE:

Article 1er: La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Bonaléa est, à compter de la date de signature de la présente décision constatée ainsi qu'il suit :

Président: Monsieur TOME David;

- Représentant du Maire de la Commune de Bonaléa : Madame/Monsieur : FONCHA John FORSUH ; Membres:
- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur HOUAMBLANG GUIEBA Vincent;
- Représentant de la Tutelle : Monsieur BAROUNG William ;
- Représentant du Ministère des Finances : Monsieur MBENGUE MBESSE ;

Secrétaire: Monsieur: NDEDI EPOH Jacques;

Article 2 : Le Président de la Commission peut inviter toute personne, en raison de sa compétence sur les points inscrits à l'ordre du jour, à prendre part aux travaux de la Commission avec voix consultative.

Article 3 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Copie:

- MINMAP/YDE
- DG ARMP/YDE
- PREFET/MGO
- CR ARMP/LT
- DD MINMAP/MGO
- R.M/BONALEA SEF/BONALEA
- INTERESSES

CHRONO/ARCHIVES

BONALEA, le LE MAIRE